Nations Unies E/CN.3/2026/31

Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2025
Français
Original : anglais

Commission de statistique
Cinquante-septième session
New York, 3-6 mars 2026
Point 5 h) de l'ordre du jour provisoire*
Questions soumises pour information : coordination des programmes statistiques

Rapport conjoint du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies et du Comité de coordination des activités de statistique

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2025/315 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport conjoint du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies et du Comité de coordination des activités de statistique, qui est présenté à la Commission pour information.

* E/CN.3/2026/1.

25-19747 (F) 091225 020126

Merci de recycler

Rapport conjoint du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies et du Comité de coordination des activités de statistique

I. Contexte

1. La coordination entre les organisations internationales dans le domaine des statistiques officielles est assurée par deux comités qui collaborent étroitement : le Comité de coordination des activités de statistique et le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies.

2. Le Comité de coordination des activités de statistique est coprésidé par Mariana Kotzeva (Eurostat), représentant les membres extérieurs au système des Nations Unies, et Anu Peltota (CNUCED). La vice-présidence est assurée par Haishan Fu (Banque mondiale), Steve MacFeely [Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)] et Rolando Ocampo [Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ECLAC)]. Le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies est coprésidé par Anu Peltola et João Pedro Azevedo [Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)].

3. La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat assure le secrétariat des deux comités. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/UNSDWebsite.

4. Les comités fonctionnent par l'intermédiaire d'équipes spéciales et dans le cadre de réunions virtuelles et tiennent deux sessions officielles par an. Depuis le dernier rapport soumis à la Commission de statistique, les sessions ci-après ont eu lieu :

- quarante-sixième session : 1-3 octobre 2025, organisée par Eurostat à Luxembourg ;
- quarante-cinquième session : 3 mars 2025, organisée par la Division de statistique à New York ;
- quarante-quatrième session : 1-3 octobre 2024, organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Montréal (Canada).

5. Les comités rendent compte de leurs travaux à la Commission de statistique tous les deux ans. En 2024, ils ont présenté leur premier rapport conjoint, montrant que leurs travaux sont de plus en plus imbriqués.

II. Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies

6. Le 18 juin 2020, le Conseil économique et social a adopté la résolution 2020/5, sur le renforcement de la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies. Comme suite à cette résolution, le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies a élaboré le Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies (CEB/2020/1/Add.1), que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) a approuvé en mai 2020. Le Plan d'action vise à soutenir le développement des systèmes statistiques nationaux et à fournir des données et des statistiques régionales et mondiales faisant autorité. Il fixe trois objectifs :

- créer des solutions nouvelles et adaptées au contexte actuel en matière de données ;
- prendre en compte les nouveaux besoins ;
- fournir aux États Membres un appui coordonné et novateur.

7. Le CCS a souligné que le système des Nations Unies devait disposer de données interactives, en temps réel et qu'il était indispensable d'avoir accès à de nouvelles sources telles que les mégadonnées et d'utiliser l'intelligence artificielle. Il a demandé instamment que le Plan d'action soit mis en œuvre rapidement. À sa cinquante-deuxième session, la Commission de statistique, dans sa décision 52/104, a accueilli avec satisfaction le Plan d'action qui prouvait la détermination à renforcer la coordination des activités liées aux statistiques et à les moderniser. Elle a également soutenu les partenariats avec le Réseau géospatial des Nations Unies et le Bureau de la coordination des activités de développement du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, en particulier concernant le nouveau portail UNdata.

8. L'initiative relative à UNdata vise à accroître la visibilité des données statistiques faisant autorité et métadonnées correspondantes, à améliorer l'accès à ces données et mégadonnées et leur interopérabilité et à faire en sorte qu'elles puissent être découvertes plus facilement. UNdata comprend actuellement des données obtenues auprès de l'Organisation mondiale de la Santé, de l'Organisation internationale du Travail et de l'UNICEF. Des données provenant des entités et plateformes ci-après y sont intégrées à titre expérimental : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), ECLAC, base de données Comtrade de l'ONU, l'ensemble minimum d'indicateurs de genre et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Des outils de pointe sont actuellement conçus afin de simplifier l'alimentation en données du portail UNdata.

9. Le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies observe la mise en œuvre du Plan d'action et, en octobre 2025, a décidé de procéder à un examen final en vue d'établir un rapport qui sera présenté au Comité de haut niveau sur les programmes et au CCS. En 2026, il mettra à jour le Plan d'action afin de tenir compte des difficultés rencontrées et des possibilités offertes. Une version actualisée du Plan d'action et de la stratégie correspondante seront présentées au Comité de haut niveau sur les programmes.

III. Statistiques officielles : traitement des sujets nouveaux

A. Gouvernance des données

10. À la demande du Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies a dirigé le groupe de travail sur les nouveaux biens publics mondiaux : gouvernance internationale des données. En novembre 2024, le Conseil des chefs de secrétariat a approuvé la Proposition de bases normatives pour la gouvernance internationale des données : objectifs et principes[1], qui présente l'énoncé de vision pour la gouvernance internationale des données exposée dans des documents antérieurs (« Gouvernance internationale des données : les voies du progrès »[2]). La proposition s'articule autour de trois objectifs :

- Valeur : instaurer un environnement propice à l'utilisation et à la réutilisation des données ; assurer l'interopérabilité ; promouvoir la mutualité et la solidarité ;
- Confiance : adopter une approche des données fondée sur les droits humains ; appliquer le principe de responsabilité ; garantir la qualité des données ; assurer la sécurité des données et protéger les infrastructures ;
- Équité : garantir l'autodétermination numérique ; appliquer les principes d'équité et de non-discrimination ; adopter une approche axée sur l'être humain ; assurer l'intendance des données.

[1] https://unsceb.org/proposed-normative-foundations-international-data-governance-goals-and-principles.

[2] CEB/2023/1/Add.2.

11. En 2024, il a été demandé au Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies de donner des avis d'experts dans le cadre des négociations relatives au Pacte numérique mondial, adopté en septembre 2024 comme annexe au Pacte pour l'avenir. Au paragraphe 48 du Pacte numérique mondial, il est demandé à la Commission de la science et de la technique au service du développement de constituer un groupe de travail chargé d'engager un dialogue multipartite intégral et inclusif sur la gouvernance des données à tous les niveaux, afin de traiter les sujets suivants : principes, interopérabilité, répartition des effets bénéfiques et sécurisation de flux de données transfrontières. Le Groupe de travail sur la gouvernance des données à tous les niveaux s'est réuni pour la première fois en mai 2025. Plusieurs membres du Comité de coordination des activités de statistique ont participé à cette réunion, l'objectif étant de rendre compte des travaux réalisés à l'Assemblée générale à sa quatre-vingt-unième session. Le 31 octobre 2025, le Comité a tenu une réunion spéciale. Une contribution commune, coordonnée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), rend compte des travaux des spécialistes de la statistique et des priorités de ce milieu concernant la gouvernance des données, telles la conformité aux principes de la statistique officielle, les normes relatives aux droits humains, l'interopérabilité et les normes relatives aux données ouvertes. La note renvoie au Groupe de travail sur la gouvernance des données de la Commission de statistique, qui établit un glossaire de termes relatifs à la gouvernance des données dont la version définitive sera arrêtée d'un commun accord. La FAO a présenté la contribution au Comité de coordination des activités de statistique lors de la quatrième réunion du Groupe de travail sur la gouvernance des données à tous les niveaux tenue en novembre 2025.

B. Au-delà du produit intérieur brut

12. En mai 2025, le Secrétaire général a mis en place le groupe d'experts indépendants de haut niveau « Au-delà du PIB »[3] chargé d'élaborer et de recommander un petit nombre d'indicateurs de développement durable modulables selon les pays et universellement applicables, qui viendront compléter le produit intérieur brut (PIB). Les États Membres ont demandé que ces efforts s'appuient sur le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et soient entrepris en étroite consultation avec les États Membres et les parties prenantes concernées, en tenant compte des travaux de la Commission de statistique.

13. Cette initiative fait suite à un rapport établi à l'échelle du système des Nations Unies[4] et à la note d'orientation du Secrétaire général intitulée *Valoriser ce qui compte*[5]. Le Service des statistiques, des données et du numérique de la CNUCED, la Division de statistique, le PNUD et le Cabinet du Secrétaire général assurent conjointement le secrétariat. Le Comité de coordination des activités de statistique et le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies suivent de près ce processus. En novembre 2025, le rapport provisoire[6] a été distribué afin que les organismes nationaux de statistique et les membres du Comité de coordination des activités de statistique puissent faire des observations sur ce document.

14. Le sujet a été abordé dans de multiples cadres, notamment lors de manifestations relatives aux droits humains, de tables rondes préparatoires de la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du forum politique de haut niveau pour le développement

[3] www.un.org/fr/beyondGDP.
[4] https://unsceb.org/topics/beyond-gdp.
[5] https://www.un-ilibrary.org/content/papers/10.18356/30052432-27.
[6] www.un.org/en/beyondGDP/consultations.

durable ainsi qu'à la seizième session quadriennale de la CNUCED. Le Comité de coordination des activités de statistique apporte un appui au colloque de haut niveau de la Commission de statistique, prévu le 3 mars 2026 et dont le thème sera « Au-delà du PIB : repenser le progrès dans un monde en mutation », l'objectif étant de favoriser le dialogue entre les statisticiens et les vice-présidentes et vice-présidents du groupe d'experts de haut niveau.

C. État de préparation à l'intelligence artificielle en statistique officielle

15. Les 2 et 3 octobre 2024, le Comité de coordination des activités de statistique a tenu une réunion spéciale sur l'intelligence artificielle et la statistique officielle. En octobre 2025, il a approuvé le document intitulé « AI-readiness and (re)distribution of official statistics, opportunities, challenges and recommendations », élaboré par la Banque mondiale, des membres du Comité ayant fourni des éléments d'information. Ce document, fondé sur un document de séance[7] de la cinquante-sixième session de la Commission de statistique, est présenté à la Commission à sa cinquante-septième session comme document d'information joint au présent rapport.

16. Le document d'information sur l'état de préparation à l'intelligence artificielle offre une analyse des possibilités offertes par l'intelligence artificielle pour ce qui est d'améliorer la diffusion des statistiques officielles. Il traite également des difficultés et risques associés à la rediffusion de données officielles par de tierces parties, en particulier lorsque des moteurs de recherche reposant sur l'intelligence artificielle et des agents conversationnels (chatbots) peuvent fournir des informations qui ne sont plus d'actualité, ne tiennent pas compte du contexte ou sont erronées. Des recommandations sont formulées pour les trois grands groupes de parties prenantes suivants :

a) les producteurs de données officielles, encouragés à renforcer le contrôle rigoureux de la qualité, à améliorer et à normaliser les métadonnées et à mettre à jour les mécanismes de partage des données et des métadonnées, notamment au moyen d'interfaces de programmation d'applications et de protocoles interopérables ;

b) les organisations internationales, à qui il est recommandé de faciliter la collaboration entre les développeurs d'intelligence artificielle et les producteurs de données, favoriser l'adoption de normes communes et appuyer les efforts visant à améliorer l'état de préparation à l'intelligence artificielle des producteurs de données dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire ;

c) les tierces parties qui rediffusent les données, en particulier les grandes entreprises technologiques, à qui il est conseillé de collaborer étroitement avec le monde la statistique officielle, de donner la priorité aux sources faisant autorité et de les citer correctement, et d'adopter les meilleures pratiques établies par le monde de la statistique.

17. Un document connexe intitulé « Redistribution of official statistics published under open data licenses, permissions, obligations and recommendations » a été établi par la FAO, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et la Banque mondiale ; le Comité de coordination des activités de statistique y a contribué. Il traite des problèmes récurrents associés à la rediffusion des statistiques officielles par des tiers – tels les plateformes spécialisées, les moteurs de recherche et les chatbots fondés sur l'intelligence artificielle – notamment en cas de non-respect des meilleures pratiques internationales en matière de diffusion des données statistiques. La clarté de la présentation, la citation correcte des sources faisant autorité, le maintien de la

[7] https://unstats.un.org/UNSDWebsite/statcom/session_56/documents/Room_Document-WorldBank-E.pdf.

possibilité d'interprétation à l'aide de métadonnées complètes, la transparence concernant la transformation des données, l'actualité des données et la cohérence des données font partie de ces meilleures pratiques. Le document propose une analyse pratique des conditions d'exploitation des données, en apportant des éclaircissements sur les incidences de ce que de telles licences autorisent et des obligations qui y sont énoncées. Il précise quelles sont les attentes des spécialistes de la statistique officielle pour ce qui est de rediffuser de manière responsable les statistiques officielles afin de garantir que les chiffres officiels demeurent exacts, que leur source puisse être trouvée et que ces données puissent être interprétées. Des recommandations tendant à ce que les donneurs et les preneurs de licence améliorent les pratiques y sont formulées.

18. Ces questions seront examinées lors du colloque de haut niveau de la Commission de statistique qui aura lieu à la cinquante-septième session et sera consacré à l'état de préparation à l'intelligence artificielle appliquée aux données et statistiques officielles et organisé par la Division de statistique et le Bureau de la Commission.

IV. Programme de développement durable à l'horizon 2030

A. Liaison avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

19. Pour combler les lacunes en matière de données relatives aux objectifs de développement durable, le Comité de coordination des activités de statistique a travaillé en étroite collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable lors de l'examen complet de 2025. Plusieurs membres ont assisté à la réunion du Groupe en octobre 2023, et le Comité a tenu une session spéciale le 15 mars 2024 pour dresser la liste des indicateurs pour lesquels la couverture des données est faible et prévoir des améliorations, notamment par l'innovation en matière de données. Le Groupe s'est joint à la réunion du Comité d'octobre 2024 pour en discuter et faire en sorte que les investissements déjà faits dans l'élaboration des indicateurs relatifs aux objectifs par pays et au niveau international soient pris en compte.

20. Le 11 novembre 2025, le Comité de coordination des activités de statistique a tenu une session spéciale avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable sur les enseignements à retenir. La FAO et l'OCDE ont établi une note donnant un aperçu des expériences réussies, telles les approches inclusives, la classification par catégorie et la souplesse offerte par les examens périodiques, ce qui a permis d'innover et de renforcer la coordination. Parmi les difficultés rencontrées, on mentionnera les lacunes en matière de communication, le manque de cohérence dans la catégorisation, le manque de clarté en ce qui concerne les responsabilités, la fragmentation de la coordination et les ressources limitées. Il a été notamment recommandé ce qui suit :

- gouvernance claire et critères transparents pour la sélection et la catégorisation des indicateurs ;
- participation des spécialistes de la statistique dès le début ;
- explicitation des responsabilités et ressources suffisantes ;
- informations sur les objectifs de développement durable intégrées dans les cycles nationaux ;

- instances multipartites afin d'éviter les doubles emplois ;
- priorité donnée à un ensemble minimum d'indicateurs universels, en faisant preuve de souplesse en ce qui concerne les priorités nationales ;
- investissements dans la gouvernance des données, l'interopérabilité et les garanties en matière de droits humains.

21. Les observations du Comité de coordination des activités de statistique seront prises en compte dans la contribution de l'équipe spéciale qui sera soumise à la Commission de statistique à sa cinquante-septième session au titre du point 3 k).

B. Utilisation des données démographiques aux fins du suivi mondial des objectifs de développement durable

22. Conscient que les données concernant les ménages comptent pour les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, le Comité de coordination des activités de statistique a, en octobre 2023, mis sur pied une équipe spéciale chargée de passer en revue les efforts faits en matière de collecte de données et d'envisager des moyens possibles de produire des données comparables concernant les ménages. Cet exercice a montré qu'aucune organisation ne recueillait actuellement des données harmonisées. Il s'est avéré difficile d'appliquer la définition des ménages énoncée dans les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements* (troisième révision) du fait de la diversité culturelle, de l'évolution de la structure des ménages, des migrations et de l'urbanisation.

23. L'équipe spéciale du Comité de coordination des activités de statistique a présenté un document de référence[8] à la Commission de statistique à sa cinquante-sixième session, mentionné dans le rapport du Secrétaire général sur le Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020 et 2030)[9]. La Commission a noté l'importance que revêtait la production de séries chronologiques sur le nombre de ménages qui soient comparables au niveau international.

C. Amélioration du système de statistiques démographiques et sociales

24. En octobre 2024, le Comité de coordination des activités de statistique s'est concerté avec le Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques sociales et démographiques, créé par la Commission de statistique à sa cinquante-troisième session, en vue de recommander un système souple qui tienne compte des liens entre société, environnement et économie, conformément au Programme 2030, tout en anticipant les besoins en données au-delà de 2030. Il a parlé de la collaboration interinstitutions nécessaire pour systématiser les mesures et a accepté de prendre part à ces efforts. Le Groupe des Amis de la présidence présentera son cadre central concernant un système de statistiques démographiques et sociales à la Commission au titre du point 3 b).

[8] https://unstats.un.org/UNSDWebsite/statcom/session_56/documents/BG-3b-Estimation_Total_Number_Households-E.pdf.

[9] E/CN.3/2025/3.

D. Utilisation cohérente des classifications pour la communication d'informations relatives aux objectifs de développement durable

25. Afin que les informations soient communiquées de manière cohérente, le Comité de coordination des activités de statistique a examiné les approches communes en matière de classifications géographiques, y compris les conventions de dénomination et la couverture. À la demande du Comité, en décembre 2024, la FAO a mené une enquête sur la manière dont les organismes appliquaient les Codes standard des pays et des zones à usage statistique. Le Comité a examiné les résultats de l'enquête et trouvé utile de continuer de s'employer à harmoniser davantage les pratiques.

V. Adoption des grandes orientations et visibilité des statistiques officielles

26. Dans le cadre des conférences des Nations Unies, les systèmes de données solides, inclusifs et interopérables sont de plus en plus considérés comme indispensables pour le développement durable, la transformation numérique et à l'équité sociale. Les données sont maintenant considérées non seulement comme un outil de suivi, mais également comme un moyen stratégique de favoriser la gouvernance, le financement et l'innovation. Le Comité de coordination des activités de statistique et le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies ont activement contribué à ces conférences et les États Membres ont consulté la vice-présidence lors des négociations.

27. Le Pacte pour l'avenir[10], adopté en septembre 2024, vise notamment à prendre en compte des indicateurs complémentaires au produit intérieur brut pour mesurer les progrès accomplis et à renforcer la coopération numérique et la gouvernance des données. Dans le Pacte numérique mondial, l'annexe I du Pacte pour l'avenir, les données et les statistiques sont mentionnées plus de 90 fois. Le Comité de coordination des activités de statistique a participé à des manifestations tenues lors du Sommet de l'avenir, notamment sur les thèmes « Au-delà du PIB » et « Transformation numérique ». Dans le Pacte numérique mondial, l'attention est appelée sur le fait que le sous-investissement dans les systèmes de données publiques peut entraver les progrès et les États Membres s'engagent à accroître les ressources financières allouées aux données et aux statistiques d'ici à 2030, à renforcer les capacités et à assurer une utilisation responsable des données, en particulier dans les pays en développement. Un objectif ambitieux y est fixé : accroître de 50 % des données pouvant servir au suivi des objectifs de développement durable. Pour l'atteindre, les pays ont besoin d'un appui considérable. Il y est également demandé de renforcer la coopération dans les domaines de l'intelligence artificielle et des technologies émergentes, en établissant des liens entre la gouvernance des données et les droits humains et la sécurité, et de constituer à la Commission de la science et de la technique au service du développement un groupe de travail sur la gouvernance des données à tous les niveaux.

28. Le 1er juillet 2025, à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Séville (Espagne), la Coprésidente du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies a pris la parole lors d'une manifestation parallèle intitulée « Investing in data, advancing development » (Investir dans les données, promouvoir le développement), organisée par la Colombie, la Norvège, la Zambie, la CNUCED, l'ONUDC, le PNUD et le Partenariat statistique au service du développement au XXIe siècle. À la Conférence, plus de 10 manifestations

[10] Résolution 79/1 de l'Assemblée générale.

étaient axées sur les données et, dans le document final de la Conférence[11], l'Engagement de Séville, les investissements dans les systèmes de données en vue de renforcer la mobilisation des ressources, d'améliorer la gestion de la dette et d'accroître la transparence font partie des engagements pris. Le Comité de coordination des activités de statistique a également soutenu le lancement de l'initiative relative au Programme d'action de Séville intitulée « The Fourth International Conference on Financing for Development and the future of data: strengthening systems for sustainable financing » (quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et avenir des données : renforcement des systèmes pour un financement durable », menée par la Colombie, la Norvège et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui préconise des investissements pérennes et coordonnés dans les écosystèmes de données nationaux.

29. Le 10 juillet 2025, lors de l'examen à 20 ans du Sommet mondial sur la société de l'information, le Comité de coordination des activités de statistique a organisé une session intitulée « Data first in the artificial intelligence era: the case for data governance »[12] (primauté des données à l'ère de l'intelligence artificielle : nécessité de la gouvernance des données). Les intervenants ont souligné qu'une mauvaise gouvernance des données mettait en péril la sécurité et le développement et ont préconisé une gouvernance efficace des données, fondée sur les droits humains, sur laquelle reposerait une utilisation responsable de l'intelligence artificielle. D'une manière générale, les données et les statistiques ont été considérées comme l'ossature d'un développement numérique inclusif.

30. En septembre 2025, le Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde[13] s'est penché sur le financement des statistiques relatives au développement numérique, en mettant l'accent sur l'appropriation par les pays et la prise en compte dans les budgets pour garantir la durabilité. La Coprésidente du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies y a participé.

31. Le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies a organisé une session dans le cadre du Sommet social mondial, sous la direction de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, le 4 novembre 2025, sur le thème « Ensuring that no one is left behind: the role of disaggregated data » (Ne laisser personne de côté : le rôle des données ventilées). L'accent y a été mis sur le rôle déterminant des statistiques dans l'examen plus poussé des conditions de vie des groupes vulnérables, des difficultés et des réalités auxquelles ceux-ci doivent faire face. Dans la Déclaration politique de Doha issue du « Sommet social mondial » intitulé « Deuxième Sommet mondial pour le développement social », les chefs d'État et de gouvernement et hauts représentants ont réaffirmé leur volonté de renforcer les systèmes statistiques nationaux en y ajoutant des données ventilées, en particulier dans les pays en développement, de promouvoir la prise en compte d'indicateurs complémentaires au produit intérieur brut pour mesurer les progrès accomplis[14]. Entre autres activités connexes, le rapport provisoire du groupe d'experts indépendants de haut niveau « Au-delà du PIB » a été présenté, dans le cadre d'un dialogue avec les jeunes axé sur les droits humains et le bien-être, et l'OCDE et la CNUCED ont organisé une session sur le financement du développement social en utilisant des indicateurs complémentaires au PIB.

[11] Résolution 79/323 de l'Assemblée générale, annexe.

[12] Voir www.itu.int/net4/wsis/forum/2025/Files/View/DOC/5f8cc0571166f01188b8005056a84dbd/outcomedocument_session_498_unctad.pdf.

[13] Voir www.itu.int/itu-d/meetings/wtis25/wp-content/uploads/sites/39/2025/10/WTIS-25_SummaryReport.pdf.

[14] Résolution 80/5 de l'Assemblée générale, annexe, par. 43 i).

VI. Autres domaines de coordination

A. Journée mondiale de la statistique

32. La quatrième Journée mondiale de la statistique, marquée le 20 octobre 2025, avait pour thème « Driving change with quality statistics and data for everyone » (Stimuler le changement grâce à des statistiques et des données de qualité pour tous). Le Comité de coordination des activités de statistique a marqué la journée en publiant un communiqué de presse commun[15] et en participant à un webinaire marathon de 24 heures, organisé par la Division de statistique et les divisions de statistique des commissions régionales. Lors de ce marathon, chaque commission régionale et la Division de statistique ont animé des sessions en directe lors desquelles des nouveautés en matière de statistique officielle, de nouvelles méthodes et technologies et des partenariats visant à faciliter l'accès aux données et à accroître leur efficacité ont été présentés. Les manifestations organisées à l'occasion de la Journée mondiale de la statistique ont montré qu'il était nécessaire d'investir dans les capacités statistiques et les compétences numériques afin que les données profitent à tous et facilitent la réalisation des objectifs de développement durable.

B. Coordination avec les mécanismes du système des Nations Unies

33. Le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies rend compte au CCS, qui est présidé par le Secrétaire général, par l'intermédiaire de ses organes subsidiaires : le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion. Il est régulièrement rendu compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies au Comité de haut niveau sur les programmes, qui établira une version actualisée du Plan d'action en 2026, comme l'a demandé la Commission de statistique à sa cinquante-deuxième session, l'objectif étant de relever les défis communs.

34. Le Comité de haut niveau sur la gestion se concentre sur l'efficacité et les processus internes ; il a récemment donné la priorité à la gouvernance des données et dit que des normes interinstitutions étaient nécessaires pour protéger les informations sensibles et garantir la protection des données dans les applications de l'intelligence artificielle. Le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies, à la demande du Comité de haut niveau, a coordonné les travaux sur les typologies de données des Nations Unies visant à réduire la fragmentation à l'échelle du système.

35. Les données sont de plus en plus traitées comme un atout stratégique dans la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout[16]. Le Corps commun d'inspection a lancé un examen de la gouvernance des données des Nations Unies, et le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies facilitera la coordination entre les entités lors de ce processus.

36. Le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies a renforcé sa collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement, qui supervise le réseau des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et assure le secrétariat du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, afin de soutenir conjointement les systèmes statistiques nationaux et d'améliorer les données relatives aux objectifs de développement durable. Le Bureau participe aux travaux du Comité en qualité d'observateur.

[15] www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/intlcoop/CCSA_PressRelease_WorldStatisticsDay2025.pdf.
[16] www.un.org/en/content/datastrategy.

37. En octobre 2025, lors de la réunion du Comité de coordination des activités de statistique, il a été question de la collaboration avec le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui met sur pied le Centre stratégique unique des Nations Unies dans le domaine géospatial[17], l'objectif étant d'intégrer les cartes, les applications et les connaissances géospatiales.

VII. Décisions que la Commission de statistique est invitée à prendre

38. La Commission est invitée à :

a) tenir compte des vues exprimées dans le présent rapport par les deux comités lors de ses débats sur les points concernés de l'ordre du jour ;

b) prendre note du présent rapport.

[17] https://onemap.un.org.